

COMMUNE DE JAILLON
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2016

Présents : M. MATHIEU Régis, M. BARAT, M. DEMOUGIN Laurent, M. DENIAU Laurent, Mme EMOND Catherine, M. HAUWY Mickaël, M. HENRION Christophe, Mme TONNETTE Pascale

Absents : Mme DAUCHELLE Aurore, M. SAUVAGE Patrick

Résolution 1 : SIGNATURE CONVENTION DE FOURRIERE ANIMALE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention fourrière animale avec le REFUGE DU MORDANT pour un montant de 320 € HT par an

Résolution 2 : TARIF DE LA CANTINE, DE LA GARDERIE ET DU BUS MERIDIEN

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

FIXE le prix de la cantine à 7.50 € le repas

FIXE le tarif de la garderie à :

- 2.20 € la première heure (toute heure commencée est due)
- 1.10 € la demi-heure supplémentaire (toute ½ heure commencée est due)

FIXE le tarif du bus méridien à 204.23 € par élève pour l'année scolaire 2016/2017 qui sera facturé en trois échéances :

En septembre 2016 : 68.08 €

Début janvier 2017 : 68.08 €

Début avril 2017 : 68.08 €

Résolution 3 : LOCATION DE TERRAIN COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de louer la parcelle cadastrée ZH 39 au lieu dit « pré du Longeau » d'une contenance de 1ha 45a 50ca à M. LAURENT Brice
- Fixe le prix de location annuel à 64.99 € l'hectare
- Autorise le maire à signer le bail de location avec M. LAURENT Brice

Résolution 4 : TRANSFERT DE CREDIT BUDGET COMMUNE DM 3

Le Maire s'étant retiré, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de verser une subvention de 200 € à l'USI JAILLON et 15 € supplémentaire à l'école maternelle de Villey Saint Etienne et décide de transférer la somme de 215 € du compte 022 dépenses imprévues au compte 6574 subvention.

Résolution 5 : CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE

Monsieur le Maire précise que Mme Françoise LECOSSOIS, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe faisant fonction de secrétaire de mairie en poste actuellement désire prendre sa retraite à compter du 1^{er} mars 2017

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'attaché pour un temps non complet de 20 H hebdomadaire à compter du 21 février 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création d'un poste attaché pour un temps non complet de 20 H 00 à compter du 21 février 2017 et précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2017

Divers :

- La commune envisage de mettre des barrières de protection route d'Avrainville, ce qui permettrait également de faire réduire la vitesse aux usagers de cette route.
Une réunion est organisée avec les riverains le 14 octobre 2016 à 19 heures.

- 3 chats se sont fait prendre dans des pièges à mâchoires. Il nous semble important de rappeler que la loi interdit formellement ce type de piège. Si certains ont besoin de piéger, il est fortement conseillé d'utiliser des pièges à cage qui sont parfaitement inoffensifs.

- Nous avons retrouvé sur la voie publique des déchets de tonte passé, semble-t-il, par-dessus les grillages des propriétés. Nous rappelons que la commune dispose d'un dépôt de déchets verts (**Uniquement des déchets verts**).

- **Ramassage des ordures ménagères** :
 - Les sacs d'ordures ménagères posés en dehors des bacs ne sont pas collectés
 - Les bacs ouverts en débordement ne sont pas collectés
 - Les petits cartons doivent impérativement être dans les sacs jaunes, les gros cartons doivent être déposés à la déchetterie, ils ne sont pas ramassés.